



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, le 16/07/2021

OBLIGATION DE PORT DU MASQUE EN CHARENTE-MARITIME

Compte tenu de la situation sanitaire dans le département, le préfet de la Charente-Maritime a signé ce jour un nouvel arrêté précisant les modalités applicables concernant le port du masque de protection contre le covid-19.

Ainsi, jusqu'au 31 août 2021 et dans toutes les communes du département, le port du masque est obligatoire pour toute personne de plus de onze ans dans les périmètres suivants :

- les marchés alimentaires et non-alimentaires, les brocantes et vide-greniers, les foires et fêtes foraines, les ventes au déballage ;
- tout rassemblement public générant un regroupement important de population : manifestations sur la voie publique déclarées, festival, spectacle de rue, feux d'artifice, concerts en plein-air, événements sportifs de plein-air, événements publics (inaugurations, cérémonies...);
- les files d'attente ;
- les abords des gares, aéroport, ports, abris bus (rayon de 50 m) ;
- les transports publics ;
- les abords des centres commerciaux aux heures de forte affluence (rayon de 50 m) ;
- les abords des lieux de culte au moment des offices (rayon de 50 m) ;
- les abords des accueils collectifs de mineurs (rayon de 50 m).

À la demande des communes du Château-d'Oléron et La Tremblade, le port du masque est également obligatoire sur les périmètres complémentaires définis dans les annexes de l'arrêté préfectoral.

L'arrêté est consultable sur le site internet des services de l'État : <https://www.charente-maritime.gouv.fr/>

Le préfet en appelle à la responsabilité de tous pour que les gestes barrières continuent d'être respectés lorsque les risques de contamination sont les plus élevés.

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur
CS 70000
17017 LA ROCHELLE CEDEX 1
www.charente-maritime.gouv.fr
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)